

ARNAQUE AU CAMPING -CAR - LES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

Categories: [Commande, livraison](#), [Commerce : litige lié à la vente](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous avons été alertés par un adhérent sur une arnaque à la vente d'un camping-car. L'embrouille est bien faite mais les escrocs ont commis quelques maladresses qui permettent de détecter le piège. Nous ignorons si celle-ci est la suite de celle découverte dans l'été 2021 qui a généré plus d'un million d'€ de préjudice.

Vous allez trouver dans cet article :

- Le contenu de l'arnaque
- L'arnaque 2021
- Les moyens de la détecter

Le contenu de l'arnaque

L'escroc publie une annonce dont le contenu est intéressant. Un garage allemand met en vente un camping car soldé avec une remise de 10% si un règlement en une fois est effectué.

Il est demandé de régler :

Le prix de vente incluant la TVA au taux de ...32.78 % (!)

Les taxes d'exportation au taux de 31.14 % (!)

Les frais de transports d'Allemagne vers la France

Il est communiqué un devis pour que cette offre soit matérialisée par un écrit. Il est au nom du soi-disant vendeur.

L'accord étant obtenu, il est donné utilisé deux IBAN français.

Lorsque les virements sont faits, un transporteur allemand envoie ensuite un courrier pour indiquer la date de livraison.

Mais le camping-car n'arrive pas...

Pour effectuer les contacts, les escrocs utilisent :

Le téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 06 44 66 01 44

Le numéro 06 44 66 17 59

Il s'agit de numéros whatsapp. Nous avons constaté au travers de nos enquêtes que les numéros 06 44... étaient souvent utilisés soit par des brouteurs africains soit par les réseaux d'arnaqueurs franco-israéliens.

Les IBAN

Il est utilisé :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2183 3000 0100 0131 2806 876

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1659 8000 0125 8271 2000 149

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1659 8000 0125 8595 5000 179

L'arnaque de 2021

Nous publions plusieurs articles sur une arnaque de très grande ampleur ayant lieu dans le midi de la France sur ces voitures !

<https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/30929-arnaque-au-camping-car-de-ja-1-million-deuros-de-voles-attention-ne-vous-faites-pas-pieger>

<https://www.lavoixdunord.fr/1076901/article/2021-09-29/camping-car-gare-cette-arnaque-qui-to-urne-sur-le-bon-coin>

Les conseils

- Il n'y a plus de taxe d'exportation depuis le 1er janvier 1993.
- La TVA n'est pas toujours due. Le régime de la TVA intra communautaire est très particulier.
- Un garage allemand demandera TOUJOURS un paiement sur un compte ALLEMAND
- De même, si on vous demande de faire un virement sur un compte à un nom différent de celui du professionnel, FUYEZ.
- Les faux comptes sur facebook sont légion ! Aucune vérification n'est faite.
- Il faut TOUJOURS demander à voir le véhicule. Si le vendeur refuse, FUYEZ !
- La plus grande prudence est de mise avec les numéros whatsapp très appréciés des escrocs.
- Prenez contact DIRECTEMENT avec la société qui vendrait ce véhicule.
- AUCUN GARAGE ne fait de remise si vous payez en une fois...
- Allez visiter le site du vendeur. Dans le cas de notre adhérent, un message d'alerte a été mis en ligne.
- Si l'adresse mail du garage se termine par gmail alors qu'il a un site internet, FUYEZ

En suivant ces conseils, vous allez éviter de vous faire piéger.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un achat d'un camping-car qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <http://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements. Nous contacterons rapidement.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de

Dumast, 54000 NANCY

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<http://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

